

MATRICE RACI - Répartition des travaux

R = Réalisateur · A = Approbateur · C = Consulté · I = Informé

Répartition des travaux	Expert-comptable français	Client	Expert-comptable marocain	Commentaires
Prise de connaissance				
Prise de connaissance générale du marché touristique marocain	R	C	I	L'expert-comptable français (ECF) présente au client le marché touristique marocain et ses spécificités. Si un expert-comptable marocain (ECM) est déjà impliqué, cette mise en contexte est coanimée avec lui.
Identification et mise en relation avec les partenaires locaux	A	R	C	Le client est avant tout responsable de la recherche de ses partenaires locaux. S'il ne connaît personne alors l'ECF pourra lui conseiller des confrères locaux mais, c'est au client de valider et d'accepter la collaboration.
Analyse du profil et des besoins des investisseurs (français, MRE)	R	C	R	L'ECF recueille les éléments patrimoniaux, fiscaux et personnels du client afin de définir le montage le plus adapté à son profil (résident français, MRE, couple mixte). Cette mission se réalise avec la consultation de l'expert-comptable marocain afin d'harmoniser l'accompagnement.
Maîtrise de l'environnement réglementaire et culturel				
Analyse de la convention fiscale franco-marocaine	R/A	I	C	L'ECF analyse les mécanismes de la convention fiscale franco-marocaine applicables (élimination de la double imposition, résidence fiscale, retenues à la source). Le cabinet marocain est consulté sur les positions de l'administration locale.
Accompagnement interculturel et gestion RH locale	R	C	R	L'ECF assure la coordination interculturelle et sensibilise le client aux usages locaux (relation client, gestion du personnel marocain, saisonnalité). Le cabinet marocain apporte son expertise terrain sur les pratiques RH locales.
Due diligences et sécurisation du projet				
Due diligences juridiques, foncières et techniques	A	R	C	L'ECF met à disposition du client une matrice de due diligences afin de sécuriser son acquisition. Le client reste responsable des investigations à mener avec les partenaires compétents. Le cabinet marocain est consulté pour l'interprétation des documents locaux. Une fois la matrice complétée, l'ECF valide les informations à l'aide des documents et justificatifs fournis par le client.
Analyse et éligibilité aux subventions marocaines	R/A	C	R	L'ECF vérifie l'éligibilité aux programmes d'aide marocains : GO SIYAHIA, MOUKAWALA SIYAHIA. S'il est éligible, l'ECF peut consulter le cabinet marocain et décider ensuite de qui sera responsable de la mission. Par souci de simplification, l'ECM peut prendre en charge cette mission.

Accompagnement au financement et ouverture de compte au Maroc	C	C	R	L'ECF accompagne le client dans le choix du mode de financement (fonds propres, prêt hypothécaire marocain, financement France) et explique les modalités d'ouverture de compte au Maroc. En cas de financement bancaire, c'est l'ECM qui s'occupe du dossier car cela concerne souvent la structure marocaine. Idem pour l'ouverture du compte
---	---	---	---	---

Structuration juridique et fiscale du projet

Choix du montage de détention et de la forme juridique	R/A	C	C	L'ECF conseille et valide le montage retenu (détention en nom propre, société marocaine SARL, holding). Le cabinet marocain est consulté sur les implications fiscales et sociales au Maroc.
Autorisations, licences et formalités de création	A	I	R	Le cabinet marocain prend en charge l'ensemble des démarches administratives locales (dépôt des statuts, immatriculation, licences touristiques, autorisations d'exploitation). L'ECF valide la cohérence du montage global et suit l'avancement des démarches.

Élaboration du prévisionnel financier

Construction des hypothèses et modélisation Yield Management	R/A	C		L'ECF conseille son client sur la construction d'une stratégie de tarification de Yield Management adaptée au marché des établissements touristiques.
Réalisation des prévisionnels et remise du rapport au client	R/A	A	C	L'ECF réalise le business plan et consulte l'ECM, le présente au client avec ses recommandations et lui remet le rapport complet.

Suivi comptable transfrontalier

Tenue de la comptabilité courante marocaine (CGNC)	I	I	R/A	La comptabilité courante (achats, ventes, TVA, paie) est tenue par le cabinet marocain selon le CGNC. L'ECF est informé de l'état général afin d'assurer la cohérence du reporting consolidé.
Établissement des états financiers marocains	I	I	R/A	Le cabinet marocain établit les états financiers annuels (bilan, CPC, ESG) selon les normes marocaines applicables. L'ECF en est destinataire pour les travaux de conversion et de consolidation.
Conversion de la balance marocaine en normes françaises (PCG)	R/A	I	C	L'ECF réalise la conversion de la balance marocaine en PCG (retraitements, reclassements) afin de produire un reporting compréhensible pour le client et de suivre le projet.

Déclarations fiscales et sociales

Déclarations fiscales et sociales marocaines (TVA, IS, CNSS...)	I	I	R/A	Le cabinet marocain établit et dépose les déclarations fiscales et sociales locales (TVA, IS, CNSS, taxe professionnelle).
Assistance aux déclarations fiscales en France*	R/A	C	I	L'ECF assiste le client dans l'établissement de ses déclarations fiscales françaises incluant les revenus de source marocaine. Cette mission doit être expressément prévue dans la lettre de mission.

Pilotage de l'activité et reporting

Tableau de bord mensuel (KPI touristiques) et rapport commenté	R/A	I	C	L'ECF conçoit trimestriellement le tableau de bord de gestion avec commentaires analytiques à destination du client.
Reporting RSE et rapport annuel développement durable	R/A	C	C	L'ECF coordonne la production du rapport RSE/développement durable si le client souhaite valoriser l'impact social et environnemental de son investissement touristique. L'ECM doit être consulté pour cette mission.

Accompagnement fiscal et patrimonial du dirigeant

Déclaration IR France (2042 + 2047 + 3916)	R/A	C	A	L'ECF prend en charge la déclaration de revenus française (formulaire 2042, 2047 et 3916 pour les comptes étrangers), incluant les revenus locatifs marocains et les comptes en dirhams.
Déclaration IR Maroc (si résident fiscal marocain)	A	C	R	Le cabinet marocain établit la déclaration IR marocaine du client s'il est considéré comme résident fiscal au Maroc. L'ECF coordonne pour éviter toute double imposition.
Rapatriement des fonds MAD → EUR (Office des Changes)	R/A	C	R	L'ECF et l'ECM accompagnent conjointement le client dans les démarches auprès de l'Office des Changes pour le rapatriement légal des bénéfices en euros.
Conseil patrimonial (transmission, IFI, plus-value cession)	R/A	C	R	L'ECF et l'ECM conseille le client sur la stratégie patrimoniale globale : transmission du bien, optimisation de la plus-value en cas de cession, en intégrant les spécificités du droit marocain.

* Si mission complémentaire à convenir expressément dans la lettre de mission